

# **Fédération québécoise de la faune – Côte-Nord**

---

**Mémoire réalisé  
dans le cadre des consultations publiques du projet  
d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur  
par Kruger (Scierie Manic) inc.**

---

**Rédigé par :**

**Julie Roberge,  
coordonnatrice à la Fédération québécoise de la faune – Côte-Nord**

**Octobre 2002**

## Table des matières

1.	<u>Préambule</u> .....	2
2.	<u>Présentation et mandat de l'organisme</u> .....	2
3.	<u>Intérêts</u> .....	2
4.	<u>Opinions et préoccupations</u> .....	3
5.	<u>Commentaires et recommandations</u> .....	4
6.	<u>Référence</u> .....	4

## 1. Préambule

La Fédération québécoise de la faune – Côte-Nord (FQF CN) a mandaté une biologiste travaillant au fonctionnement de l'organisme et connaissant les préoccupations du milieu pour soumettre un court mémoire sur le projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc. Ce mémoire présente donc l'organisme, ses intérêts, ses opinions et ses préoccupations quant à ce projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc. et finalement quelques commentaires et recommandations pour l'amélioration de ce projet.

## 2. Présentation et mandat de l'organisme

La Fédération québécoise de la faune (FQF) est un organisme à but non lucratif qui, depuis plus de 50 ans, s'est donné pour mission de contribuer à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives, et ce, dans le respect de la faune et de ses habitats. Les mandats de l'organisme sont de promouvoir la pratique rationnelle de la chasse et de la pêche réglementées comme moyen de gestion de la faune, recruter le plus grand nombre de chasseurs et de pêcheurs et souhaiter leur adhésion à ses orientations, informer adéquatement la population de la raison d'être des activités de prélèvement, défendre les intérêts des chasseurs et des pêcheurs, développer un comportement responsable chez les chasseurs et les pêcheurs et soutenir la conservation et la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques.

## 3. Intérêts

En travaillant pour ses membres, la FQF suit les dossiers qui les concernent. Les chasseurs et les pêcheurs pratiquent la plupart du temps leurs activités en forêt. D'ailleurs, la FQF a déposé un mémoire en novembre 1998 portant sur la révision du Régime forestier du Québec. Nous sommes directement impliqués lorsqu'il est question de gestion et d'aménagement des forêts, étant donné que la chasse et la pêche sont pratiquées en grande partie en milieu forestier. Plus particulièrement sur la Côte-Nord où la presque totalité du territoire appartient à l'État. Toute exploitation des ressources forestières se répercute sur l'environnement forestier qui inclut une multitude d'habitats fauniques. Par le fait même, plusieurs populations fauniques sont influencées par ces pratiques, et conséquemment, les activités de chasse et de pêche s'en trouvent affectées.

Dans le Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord préparé par la FAPAQ il est écrit : « La Côte-Nord est déjà bien positionnée comme destination de choix pour l'exploitation des ressources fauniques. N'ayant encore subi aucune modification du paysage ou des habitats, certains secteurs offrent la possibilité de pratiquer des activités de

chasse, de pêche ou d'observation de la faune dans un cadre naturel encore vierge, où la tranquillité des lieux et les vastes étendues non perturbées prédominent » (FAPAQ, 2001).

## 4. Opinions et préoccupations

### 4.1 Accès public à l'île

La compagnie Kruger (Scierie Manic) inc. désire installer sur la rive sud de la traverse un quai flottant et une rampe d'accès à l'usage exclusif de la compagnie. À ce sujet, elle a fait une demande de bail de location des terres publiques au ministère des Ressources naturelles section terres afin d'empêcher l'accès public à la rampe. Cependant, la compagnie désire mettre à la disposition du public un quai d'utilité publique sur la rive sud de la traverse. Mais il n'y aura pas de rampe d'accès. De plus, il n'y aura pas de quai public sur la rive nord (île). La FQF pense qu'il serait essentiel pour les utilisateurs du territoire d'avoir accès à une rampe de mise à l'eau à proximité du quai et à un quai d'utilité publique sur la rive nord. Ces infrastructures contribueraient au développement de la pêche sur le réservoir et de la chasse sur l'île.

**Le respect du principe de l'accessibilité universelle au territoire et à la ressource faunique est l'une des priorités de la FQF. Toute démarche recherchant le maintien de cette accessibilité, tout en assurant la conservation des espèces et des habitats fauniques, est perçue positivement par nos membres.**

### 4.2 Aménagement forestier sur l'île

Nous souhaitons que les coupes forestières sur l'île se réalisent en ayant un minimum d'impacts sur les habitats fauniques, plus précisément sur l'habitat de l'original. L'île René-Levasseur étant un territoire public, nous préconisons une présence uniforme de l'original sur le territoire. Nous pensons que la compagnie doit réaliser des coupes qui favorisent la dispersion et la densité de la grande faune de façon uniforme sur l'île. Nous pensons que les coupes suivantes sont à prioriser : coupe mosaïque, coupe de protection des petites tiges marchandes (cpptm) et coupe avec protection de la haute régénération (cphr).

Nous pensons aussi que l'on devrait viser un développement de l'île par le principe de la gestion intégrée des ressources dans le but d'harmoniser les différentes utilisations du territoire par différents utilisateurs (industriels forestiers, chasseurs et pêcheurs, villégiateurs, etc.).

### 4.3 Validation des cartes forestières

La Côte-Nord, contrairement à d'autres régions du Québec, est un vaste territoire qui est encore vierge. Avant de construire un chemin forestier, il faudrait s'assurer que les informations sur les cartes aériennes sont exactes et suffisantes pour aller de l'avant avec le projet. Il faudrait valider les données géophysiques et biologiques sur le terrain afin de s'assurer que les ruisseaux ne seront pas endommagés. Des frayères peuvent être présentes dans ces cours d'eau.

#### **4.4 Biodiversité**

La FQF s'inquiète du début des travaux d'exploitation de la forêt sur l'île René-Levasseur alors qu'il y a eu dans le passé très peu d'inventaires fauniques réalisés par la Société de la faune et des parcs du Québec et donc, un manque de connaissances sur la faune en général. Dans le but de préserver la biodiversité, il faudrait s'assurer que les aménagements forestiers sur l'île soient adaptés afin de maintenir les habitats fauniques de toutes les espèces présentes sur le territoire. Les types de coupes mentionnés précédemment sont à favoriser.

### **5. Commentaires et recommandations**

Nous pensons que le projet doit être révisé afin de tenir compte des droits d'accès à l'île par le public. En plus du quai d'utilité publique sur la rive sud, il serait intéressant d'installer une rampe d'accès à côté et un deuxième quai d'utilité publique sur la rive nord. Nous pensons aussi que la planification de l'aménagement forestier et la récolte du bois doit se faire en utilisant l'approche de l'aménagement intégré des ressources forestières et par le fait même consulter les autres utilisateurs du territoire. Étant donné que le territoire nord-côtier est vaste et encore majoritairement vierge, il faut s'assurer d'avoir suffisamment d'information sur ce territoire avant le début de l'exploitation des ressources.

### **6. Référence**

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2001. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord. Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, Sept-Îles. 113 pages.